

## LA STRATÉGIE DU PADD EN QUELQUES MOTS...



7 MOIS DE  
RÉFLEXION  
COLLECTIVE



7 ATELIERS  
EN GROUPE DE  
4 COMMUNES



7 ATELIERS  
COMMUNAU-  
TAIRES

... Exploiter les atouts et potentiels du territoire pour rendre le territoire plus attractif et stimuler le développement.

... Respecter les enjeux de l'agriculture, des paysages et de l'environnement, piliers de la qualité du cadre de vie et du tourisme sur notre territoire.

... Articuler le rôle des communes de pôles avec le développement rural de l'ensemble du territoire.

... Diffuser l'économie et maintenir l'accès aux services pour pérenniser un modèle rural qui parie sur un retour aux campagnes des populations.

### LES MODALITÉS DE PARTICIPATION DE LA POPULATION :

**POUR SE RENSEIGNER :** [www.ccvlv.fr](http://www.ccvlv.fr)

#### POUR ADRESSER SES OBSERVATIONS :

- déposer une observation dans le registre de concertation mis à disposition au siège de la CCVLV
- envoyer un courrier à Monsieur le Président de la CCVLV à l'adresse du siège

**POUR ÉCHANGER ET DÉBATTRE :** des échanges avec le public seront organisés



13 Avenue de la Gare  
46700 Puy-l'Évêque  
Tél. 05 65 36 06 06

Horaires : 08:30-12:30 / 13:30-17:00

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Crédit photo de couverture : CCVLV

Textes et mise en forme : Cairn Territoires - Relief urbanisme

Impression : CCVLV | Janvier 2020



# Le PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

## se précise !

## LE PROJET DE LA VALLÉE DU LOT ET DU VIGNOBLE

Fin 2019, une étape clé du PLUi a été franchie : la rédaction du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, document central qui présente la stratégie et les orientations choisies que le PLUi appliquera sur l'ensemble du territoire. Pendant plusieurs mois, les élus ont planché sur ce projet pour débattre et décider, en appréciant au mieux les atouts et perspectives du territoire.

Ce **travail collaboratif**, couvrant tous les domaines du PLUi (aménagement, urbanisme, habitat, économie, agriculture, tourisme, environnement, ...), propose un projet cohérent, juste et ambitieux :

- **Cohérent**, car à partir du SCoT de Cahors et du Sud du Lot, il organise tous les sujets de l'aménagement du territoire en une stratégie à appliquer entre 2021 et 2034.
- **Juste**, en proposant des orientations de travail sur l'ensemble du territoire, dans la vallée comme sur les plateaux, dans les 5 communes pôles comme dans les villages et hameaux.
- **Ambitieux**, dans son objectif d'accueillir des populations et des entreprises, tout en préservant le cadre de vie et en prenant les enjeux et mutations à venir à bras le corps.

Nous avons le plaisir de présenter à nos citoyens l'avancement de notre travail - diagnostic et PADD - en **réunion publique** le 13 janvier 2020 à Prayssac.

Le Président,  
Serge Bladinières



JOURNAL DU PLUi N°3  
JANVIER 2020

## **ZOOM SUR LES AMBITIONS FORTES DU TERRITOIRE À HORIZON 2034 :**

**+** Le PADD propose trois piliers du développement de notre communauté de communes, qui fonctionnent ensemble pour plus d'efficacité : *l'agriculture, le tourisme et les paysages*. Le PLU propose donc des règles et des outils pour promouvoir et développer ensemble ces trois piliers. Les espaces agricoles seront identifiés car il s'agit-là d'un capital indispensable pour une agriculture dynamique et diversifiée.

C'est pour cela que le projet prévoit de faciliter l'économie agricole et touristique, dans le respect de l'environnement et des paysages.

**+** Pour répondre à l'obligation d'économiser les terres agricoles et naturelles et d'éviter l'étalement urbain, *le PADD propose un projet urbain avec des objectifs chiffrés*. Pour accueillir les populations permanentes, ainsi que les populations occasionnelles en résidences secondaires ou hébergements touristiques en plus d'ici 2034, le PADD prévoit environ 1500 logements.

Ces nouveaux logements sont des habitations neuves à construire sur environ 200 ha, à trouver le plus possible dans et autour des villages et hameaux existants, et en augmentant la densité des constructions à l'hectare, comme le veut le SCOT. Mais il s'agit aussi de logements vacants, notamment dans les pôles, ou de granges et autres bâtiments pouvant changer de destination.

Ainsi, le PLU prévoit d'économiser au moins 40% de terres agricoles et naturelles par rapport à la décennie précédente.

**+** Le modèle rural défini dans le PADD favorise *l'accès aux services et équipements sur toute la communauté*. Dans les pôles comme dans les communes rurales, les initiatives et les projets de commerces, de services ou d'équipements seront accompagnés mais pas freinés.

**+** Pour finir, le projet s'empare des défis socio-économiques qui attendent les territoires, notamment *le changement climatique et l'inévitable transition énergétique*. En tenant compte des évolutions technologiques à venir, le PLU favorisera notamment les projets d'énergie renouvelable dans le respect de nos paysages, de l'agriculture et de l'environnement.

## AXE 1 DU PADD : EXPLOITONS NOS ATOUTS POUR DÉVELOP-

### PER LE TERRITOIRE

*Orientation générale 1 : Traduire le potentiel de nos atouts en leviers d'attractivité et de développement*

La CCVLV a de nombreux atouts (agriculture, paysage, patrimoine...) dont elle peut se servir pour attirer de la population et développer son économie. Elle se préoccupe également du renouvellement des générations, tout particulièrement dans le monde agricole.

*Orientation générale 2 : Concevoir notre développement avec le souci de préserver nos ressources et de valoriser notre patrimoine*

Le développement du territoire doit aussi se faire dans le respect de nos ressources naturelles et des éléments emblématiques de notre patrimoine, biens précieux de la CCVLV. Il faut également appréhender les effets du changement climatique sur le territoire.

## AXE 2 DU PADD : CUIVONS LA MULTIPOLARITÉ AU SER-

### VICE DE NOS POPULATIONS

*Orientation générale 1 : Faire rayonner notre vitalité multipolaire au profit de l'ensemble du territoire*

La CCVLV a la chance de compter plusieurs pôles dans la vallée (Luzech et Puy-l'Évêque, Praysac, Duravel) et un autre sur le plateau (Sauzet). Le PLU doit proposer un projet au service de la vitalité de ces bourgs, essentiels à la vie et à l'animation de l'ensemble du territoire.

*Orientation générale 2 : Développer un modèle territorial adapté à notre ruralité d'aujourd'hui et de demain*

En parallèle, le PLU doit aussi activer la démographie des secteurs les plus ruraux de notre territoire, et permettre le développement du commerce et de l'artisanat de proximité dans toutes les communes du territoire. Le PLU accorde une attention particulière aux besoins des populations, et en particulier ceux liés au vieillissement.